

Conseil de Quartier de Belleville
Commission Cadre de Vie
Compte-rendu de la réunion du 24 mars 2016

Invité

Renaud MARTIN adjoint à la maire du 20^{ème} en charge des transports, de la voirie, des déplacements et de l'espace public

Liste des présentEs

Camille COMBEAUD	Monique VANDEVYVER
Agnès BELLART	Isabelle L'HOIR
Judith-Ann ROBERTSON	Emmanuelle JOLY
Monique LE GOFF	Emmanuelle FAIVRE
Concetta SANGRIGOLI	Chantal MONOT
Aurore MALLET-KARAS	Kathrin ROUSSEAU
France LOIRAT	Christian BEN TOLILA
Jean-Yves COLLET	Jacques L'HOIR
Jacob SLAWNY	Jacques HALPERN
Setni BARO	Jacques DE CASTILLA
Jacques BUISSON	

ExcuséEs

Simone PECONDON-LACROIX	Brigitte POIRIER
Jean-Louis BONNEVIE	

La prochaine réunion se tiendra le **jeudi 3 mai à 19h** au Relais de Ménilmontant.

La réunion s'est tenue au Relais de Ménilmontant le jeudi 24 mars de 19h à 21h15.

L'ordre du jour proposé était le suivant :

- *Présentation des projets du quartier lauréats du budget participatif 2015.*
- *Echanges entre Renaud Martin et les membres de la commission sur les projets de la ville dans le quartier*
- *Informations diverses*

Les projets lauréats du budget participatif en 2015

Zone de rencontre rue des Envierges :

Concetta Sangrigoli a présenté le projet du collectif « Envierges en vert », son objectif et la méthodologie employée. Le projet a vocation de rééquilibrer la place de la voiture (-30%) et de rendre la rue plus agréable en végétalisant ces bordures. Le collectif a travaillé en atelier à partir de plans et de plaquettes pour que chaque participant puisse représenter l'espace urbain redéfini.

Pour le vote, le collectif s'est appuyé sur une communication via les réseaux sociaux et un affichage dans le quartier.

Une réunion avec les services techniques de la ville doit être programmée en avril par la mairie du 20^{ème}, en présence des partenaires du collectif.

Pour visualiser le projet : <http://enviergesenvert.blogspot.fr/>

Renaud Martin a précisé que les services de la ville devaient analyser les différents réseaux souterrains afin d'identifier les possibilités de végétalisation, en pleine terre ou en bacs. Il rappelle également la présence d'amiante dans les revêtements de voirie de la rue des Envierges.

Jardin potager rue des Cascades

Le porteur de projet de potager de la rue des Cascades s'est excusé de son absence de dernière minute et n'a pu, comme convenu, faire sa présentation et demande de pouvoir la reporter pour la séance suivante.

Renaud Martin rappelle que ce projet a fait l'objet d'hésitation lors de son dépôt, due essentiellement au conflit potentiel qu'il créerait avec la terrasse voisine du bar « Fontaine d'Henri IV ». Il fait également remarquer que les autorisations de terrasses pour les établissements le sont au « droit de la façade », qu'une dérogation est nécessaire pour l'implanter sur les côtés et qu'il est rare d'obtenir une autorisation pour une « contre-terrasse » à Paris lorsqu'elle est séparée par une rue circulée. A l'heure actuelle, l'établissement n'a pas d'autorisation. Désormais l'objectif est de pérenniser cette occupation par le bar et de la concilier avec le projet de jardin potager. Le but est de promouvoir une occupation positive de l'espace public.

Précisions sur le fonctionnement du budget participatif

Présentation du projet Free Compost

Aurore Malet-Karas présente le projet de l'association Free Compost d'installer des composteurs sur l'espace public dans l'arrondissement et, pour ce qui nous concerne, dans le quartier Belleville.

Pour installer un composteur, l'association doit obtenir l'engagement d'un groupe de 6 habitants au minimum dont un sera le référent. Le groupe, à son tour, peut entraîner d'autres personnes à participer.

L'association sollicite des habitants ou des commerçants, recherche des lieux dans l'espace public adaptés à cette pratique et entreprend les démarches auprès de la ville pour lancer l'opération.

Ce projet est réalisé dans le cadre du budget participatif 2014 où les Parisiennes et les Parisiens avaient voté pour l'expérimentation du compostage de quartier dans des espaces verts. Ces équipements nécessitent l'engagement d'une association, d'une entreprise ou d'un équipement public pour en assurer l'entretien quotidien.

Pour ces opérations, comme pour le compostage en pied d'immeuble, la Ville de Paris fournit gratuitement le matériel nécessaire ainsi que l'assistance d'un maître composteur pour assurer la formation et le lancement.

Présentation des projets de la ville par Renaud Martin

Boulevard de Belleville

Le boulevard de Belleville bénéficie d'un budget de 2,7 millions d'€ (voté en 2015 dans le cadre du programme d'investissement de la mandature – PIM) pour la réalisation d'une réhabilitation, absolument nécessaire.

C'est une victoire politique pour le 11^{ème} et le 20^{ème} arrondissement, car la priorité pour Paris est de réaménager ces places. Mais ce budget n'est pas suffisant pour la réalisation d'une large réhabilitation. Ce n'est également pas la principale priorité du 20^{ème} arrondissement qui doit également repenser la Porte de Montreuil, et refaire la place Gambetta et également la place de la Nation, en collaboration avec les arrondissements voisins.

Les premières études techniques ont été réalisées par les services de la ville. Les déplacements ont été également analysés. Le diagnostic réalisé en 2014 par le conseil de quartier sur les usages et les évolutions attendus est intégré à l'étude actuelle.

Les enjeux principaux sont l'élargissement des trottoirs côté 11^{ème}, la fluidité des circulations (donc le respect des différents modes, bien évidemment les plus « doux » - piétons, vélos), le stationnement pour les livraisons. Le boulevard doit notamment être plus attrayant.

Une des options envisagées pour l'ensemble des boulevards des « fermiers généraux » (de Nation à Barbès dans la section du nord-est parisien) est de réaménager les pistes cyclables en les implantant sur le terre-plein central (« pistes bidirectionnelles »), comme dans le secteur de Pigalle-place Clichy.

Actuellement, du 22 février au 18 avril, un diagnostic est réalisé par les étudiants en master de l'école d'urbanisme de Paris missionnés par l'intermédiaire de leur « Junior société ».

Plan bus

La refonte du plan bus doit être mise en œuvre par le STIF (Syndicat des Transports d'Ile de France) et la RATP (Régie Autonome des Transports Parisiens). La concertation envisagée l'an dernier devrait se tenir cette année. L'objectif est de faire circuler des bus dans des quartiers non desservis actuellement, principalement au-delà du périphérique, ou mal desservi.

Dans ce cadre, plusieurs lignes dans le quartier pourraient être créées :

- un bus pourrait circuler le long des boulevards des « fermiers généraux » pour palier l'absence d'accès aux personnes à mobilité réduite (« PMR ») sur la ligne 2 du métro.
- Une ligne pourrait circuler sur la rue de Belleville jusqu'à la porte des Lilas, pour doubler la ligne 11 et permettre également l'accès aux PMR. Cette option a été évoquée lors de l'enquête publique sur la prolongation de la ligne 11. Cette perspective nécessiterait de modifier la circulation sur la rue de Belleville, comme cela a pu être réalisé rue de Ménilmontant, il y a quelques années, en mettant en place un sens unique pour les automobiles avec un double-sens pour les bus.

La ligne 11 va être prolongée jusqu'à Fontenay-sous-Bois. Les travaux risquent de rendre très difficile la circulation porte des Lilas durant de nombreux mois. Les travaux doivent également prendre en compte l'ajout d'un wagon aux rames actuelles afin de décongestionner la ligne malgré son allongement.

Dans la précédente mandature (2008-2014), des conseillers de quartier du 19e et du 20e ainsi que des membres du Conseil des anciens du 19e ont constitué un groupe de travail transversal aux deux arrondissements, afin de faire aboutir le projet de création d'une ligne de bus de quartier, dite Traverse, autour d'un axe principal, la rue de Belleville. L'option envisagée par la ville de faire circuler bus sur la rue de Belleville a déplacé le projet initial du groupe vers le soutien à cette option mise en œuvre dans un délai des meilleurs.

Les traverses

Donc la traverse de Belleville est mise en veille en attendant la circulation d'un bus sur la rue de Belleville.

A l'approche de l'échéance de la convention avec la RATP, les 3 plus anciennes lignes de traverse parisiennes (13e-14^e, 18e-19^e et 20^e) sont remises en cause, notamment la traverse de Charonne, la 1^{ère} mise en place à Paris en 2005.

La mairie de Paris souhaite baisser les financements attribués au fonctionnement des traverses et demande aux arrondissements concernées de proposer des économies à réaliser sur ces dessertes locales, que la mairie estime insuffisamment utilisées.

Le plan de déplacement

Le comité de déplacement se réunit environ 3 fois par an dans l'arrondissement.

Le prochain comité se tiendra le lundi 4 avril et proposera à l'ordre du jour les aménagements proposés aux piétons, le plan vélo et la traverse.

A signaler qu'en 2017, le contrat Velib' doit être renouvelé. La Ville de Paris intégrera l'assistance électrique dans son cahier des charges pour proposer un abonnement spécifique de batterie individuelle adaptable sur le Velib'.

A la question sur les coûts des abris de bus, Renaud Martin a précisé ces mobiliers urbains étaient pris en charge par JC Decaux, dans le cadre du contrat avec l'entreprise qui se rémunère avec la publicité diffusée sur les différents panneaux implantés dans Paris.

La petite ceinture

Les projets pour la petite ceinture s'appuient sur le protocole-cadre signé par la ville avec la SNCF.

Le plan-programme a défini pour le 20^e, en priorité, d'ouvrir la parcelle entre la rue des Couronnes et la rue de Ménilmontant. Des collectifs de paysagistes vont s'installer et réfléchir avec les habitants quels aménagements à réaliser. Les propositions élaborées lors cette concertation devront respecter les principes du protocole cadre : inconstructibilité, réversibilité et continuité.

Les projets phares du 20^{ème} pour la mandature

Les concertations pour la place Gambetta ont déterminé 2 scénarios :

- Elargissement du parvis de la mairie jusqu'à la fontaine centrale. Cette option nécessite de ne plus tourner autour de la fontaine ;
- Extension des trottoirs autour de la place et récupération des contre-allées occupées par les terminaux de bus.

Dans les 2 cas les terminaux de bus sont déplacés rue du Japon.

En janvier, la mairie de Paris a opté pour le 2^{ème} scénario, considéré comme moins ambitieux, mais sans modification de circulation du bus 26. L'aménagement des rues adjacentes en rues piétonnes (rue des Gatines, rue Malte Brun) portera à 25% la baisse de capacité de voirie.

Une étude de circulation va être réalisée, intégrant la porte de Bagnolet pour envisager, éventuellement, la mise en sens unique de la rue Belgrand et rue de Bagnolet (avec double-sens pour les bus) afin d'alléger la porte de Bagnolet.

Un collectif d'urbanistes va installer un kiosque sur la place Gambetta afin de co-construire la finalisation du projet avec les habitants.

Les concertations pour la porte de Montreuil vont démarrer en avril. Ce projet est discuté depuis de nombreuses années dans le cadre du Grand Projet de Renouvellement Urbain (GPRU). L'objectif sera de casser l'anneau routier et de retisser le lien urbain entre Paris, Montreuil et Bagnolet.

Autres projets

Une réponse est attendue par les habitants sur l'aménagement de jeux d'enfants petits et grands et de murs d'escalade au **jardin Kemmler** (entre la rue des Cascades et la rue de L'Ermitage).

La réfection de la **rue de L'Ermitage** sera programmée au budget d'investissement 2018 à l'issue des travaux du jardin Kemmler.

Afin de trouver une solution satisfaisante au sujet de l'ouverture du **passage Mare-Cascade**, Paris Habitat a programmé une réunion sur site avec tous les acteurs concernés, principalement l'association des Côtéaux de Belleville et les locataires du passage. Pour mémoire le passage Mare-Cascades est une voie publique fermée par Paris-Habitat depuis plus de 10 ans.

Conflits potentiels dans l'espace public

La distribution alimentaire au Belvédère en haut du parc de Belleville est éclairée à l'aide d'un groupe électrogène générant des nuisances importantes. Il est demandé qu'un éclairage raccordé au réseau électrique de la ville soit mis en place.

L'installation d'une jardinière à l'angle des rues Julien Lacroix et du Liban a entraîné des fuites provoquant des fissures sur le mur de l'immeuble contre lequel elle avait été construite. Les travaux de consolidation sont actuellement interrompus en attendant le règlement de l'action juridique de la copropriété vis-à-vis de la ville. Cet emplacement pourrait être utilisé pour ouvrir la terrasse du café « Demain c'est loin » et ainsi déplacer les nuisances générées sur la rue Julien Lacroix par l'activité de l'établissement.

Les participants à la réunion s'interrogent sur cette éventualité offerte à un commerçant bien peu respectueux de la réglementation et de la tranquillité du voisinage.

La copropriété doit se prononcer sur l'ouverture à réaliser pour le commerce sur la rue du Liban.

Les Journées de l'artisanat

Un rapide point a été réalisé sur l'avancement du projet du conseil de quartier des « Journées de l'artisanat ».